

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 octobre 2011

---

**SIMPLIFICATION DU DROIT  
ET ALLÈGEMENT DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES - (n° 3787)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 199

présenté par

M. Daniel Paul, M. Dolez, M. Braouezec, Mme Amiable,  
M. Asensi, Mme Billard, M. Bocquet, M. Brard, Mme Buffet, M. Candelier,  
M. Chassaigne, M. Desallangre, Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gosnat,  
M. Lecoq, M. Muzeau, M. Sandrier et M. Vaxès

-----  
**ARTICLE 72**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les auteurs sont opposés à la mise en place du cabotage dans le transport de voyageurs par l'utilisation de lignes transnationales. Malgré les engagements du Grenelle, cette disposition instaure une concurrence entre les modes de transport et entre les salariés. Ils demandent donc la suppression de cet article qui permet de faciliter de telles opérations.